

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - ACCORD DEFINITIF SUR LA PROGRAMMATION 2019
- ▶ ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE VOIE COMMUNALE N° 7 DES LOGES BOUTHIERS A GROS LOUP
- ▶ FRAIS DE CHAUFFAGE POUR LES LOGEMENTS DE L'ECOLE
- ▶ PROPOSITION POUR L'ACQUISITION DU COMMERCE ET HABITATION DE LA BOULANGERIE
- ▶ QUESTIONS DIVERSES

Le 8 novembre 2019
Le Maire,


Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour qui est accepté par l'assemblée :

- **Renouvellement de la convention pour l'assistance technique 2019 – 2021 – assainissement collectif**

SUBVENTION DEPARTEMENTALE - ACCORD DEFINITIF SUR LA PROGRAMMATION 2019

Des devis sont manquants pour compléter le dossier d'accord définitif de la subvention du Conseil Départemental concernant la réhabilitation de l'ancien bar – restaurant ; ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE VOIE COMMUNALE N° 7 DES LOGES BOUTHIERS A GROS LOUP

Pour permettre légalement la sortie d'un bien du domaine public, deux conditions sont donc requises :

- d'une part, une désaffectation matérielle du bien précédant le déclassement ;
- et, d'autre part, un acte juridique de la collectivité publique propriétaire portant déclassement formel du bien, quand bien même une affectation de celui-ci au public ou à un service public n'existe plus.

Après le déclassement, la commune pourra procéder à l'aliénation du bien. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

LOGEMENTS DES ECOLES – MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'installation de la chaufferie biomasse à granulés de bois sont terminés. La mise en service est effective pour les bâtiments suivants :

- Ecole maternelle
- Ecole primaire

- Cantine scolaire
- Mairie
- Deux logements de l'école

Considérant que les deux logements de l'école bénéficient du chauffage collectif, les locataires sont redevables de leurs quotes-parts. Le Maire propose au conseil de fixer les participations pour chaque logement à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Pour le logement situé « 20 rue Conventionnel Beauchamp »**
 - Fixe la participation aux frais de chauffage du locataire à **498.00 €** par an, lissée sur 12 mois soit **41.50 €** mensuelle avec une régularisation le 12^{ème} mois,
- **Pour le logement situé « 22 rue Conventionnel Beauchamp »**
 - Fixe la participation aux frais de chauffage du locataire à **1 020.00 €** par an, lissée sur 12 mois soit **85.00 €** mensuelle avec une régularisation le 12^{ème} mois.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE 2019-2021 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif réalisé par les services du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (B.D.Q.E) du Conseil Général de l'Allier.

La présente convention est établie pour la période de 2019-2021 et prend effet à compter de la signature des parties. Elle peut se prolonger par reconduction expresse pour la période de 2022-2024. Les prestations font l'objet d'une contribution forfaitaire annuelle qui s'élève à un montant total pour **l'année 2019** de **1 187 €**.

ESTIMATION ET PROPOSITION POUR L'ACQUISITION DES BATIMENTS DE LA BOULANGERIE

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de reporter la décision à l'ordre du jour de la prochaine réunion et souhaite des renseignements complémentaires sur le dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu du conseil d'école du mardi 5 novembre donné par Claudine FRADIN.
- **SIVOS de JALIGNY sur BESBRE** / Compte rendu de la réunion du jeudi 17 octobre 2019 donné par Annie DAVIAU.
- **SICTOM** : J-11 pour le début de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2019. Cette année encore, Adèle Luciole, ambassadrice de la Prévention au SICTOM Nord Allier, s'en mêle et vous propose **3 rendez-vous majeurs** :

- Ouverture de la **SERD** à Moulins, le **samedi 16/11 et dimanche 17/11 de 10h à 18h (CNCS)** : fais ton Noël ! Venez à la rencontre d'acteurs locaux qui agissent au quotidien pour la réduction des déchets et repartez avec trucs et astuces pour passer des fêtes plus durables. Animations, démonstrations, ateliers et buvette sur place !

Vous êtes cordialement invité(e) à l'inauguration qui se déroulera dans les locaux du CNCS le samedi 16/11, à 11h

- Ateliers « **Moins de déchets, plus de budget** », le **jeudi 21/11 de 18h30 à 21h30 (PIJ de Moulins)**. Au menu : sensibilisation à la prévention des déchets (avec le PIJ de Moulins et le SICTOM Nord Allier), fabrication de lave-glace pour la voiture et de crème à récurer avec le collectif Zero Waste Moulins, sensibilisation à l'hygiène durable avec le magasin Terre de Ma'Lice (Moulins) puis découverte des bons plans de Léna CANCLINI (socio esthéticienne) qui vous initiera aux « Cosmétiques dans mon frigo ».

- **Café Prévention, le vendredi 22/11, de 9h à 14h30 (Consotopia)**. Vous pourrez déguster des produits locaux, découvrir l'art du furoshiki (ou comment emballer vos cadeaux de Noël autrement !) et la vente en vrac. Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous, plus de détails sur : <https://www.sictomnordallier.fr/>

- Les **vœux du Maire** sont prévus le vendredi 20 décembre
- Le **repas de la CCAS** est prévu le dimanche 1^{er} décembre à la salle des fêtes.
- **ORANGE** / implantation de l'antenne de la station radioélectrique au stade municipal derrière le terrain de tennis dans un délai de dix à douze mois.
- La **70^e foire aux dîndes** se déroulera le mercredi 18 décembre à JALIGNY-SUR-BESBRE
- Réorganisation des **horaires d'ouvertures** :
 - **bureau de l'agence postale** / du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et fermeture le samedi matin à compter du 01/12/2019.
 - **garderie scolaire** : de 16 h 30 à 18 h 40 en fonction de la demande à partir du 18/11/2019.
- **Cimetière communal** : La mise à disposition du terrain à un nouveau concessionnaire sur les reprises de concession, ainsi qu'une nouvelle utilisation de la fosse en terrain commun, impliquent au préalable que soient effectuées des opérations matérielles par la commune. Il sera donc procédé à l'exhumation des restes mortuaires et à l'enlèvement des monuments et signes funéraires des concessions reprises. (consultation des entreprises pour l'estimation des travaux d'exhumation).
- **Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** : la commune de SAINT –LEON a déposé en préfecture une demande de **reconnaissance d'état de catastrophe naturelle**, suite au phénomène de mouvement de terrain différentiel, consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour l'année 2019. Les propriétaires concernés doivent se faire connaître auprès de la mairie dans les plus brefs délais.
- **Pôle emploi** : préparation des recrutements pour le chantier RCEA (information disponible en Mairie)
- **Sécheresse 2019** : Lecture de la lettre de Mme la Préfète pour la reconnaissance de calamité agricole dans le département et les mesures visant à améliorer la situation des agriculteurs.
- **Prochaine réunion** : le vendredi 13/12/2019